Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260914-D2026_54-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.54

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 07 septembre 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER – Claude TAUVRY – Martine LE BOZEC, adjoints - Marilyn LE MOIGN – Annick GUYON – Xavier CERTAIN – Isabelle LE DREFF – Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS – Sébastien MARTIN – Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY – Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés** : –*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 15	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Archives communales – Intervention du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor pour la mise à jour du classement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le classement des archives communales nécessite une mise à jour.

À la suite d'une visite réalisée dans les locaux de la mairie, le service Archives du **Centre de Gestion des Côtes-d'Armor (CDG22)** a établi une proposition d'intervention portant notamment sur :

- le tri, le classement, l'analyse et le conditionnement des documents ;
- la mise à jour du répertoire numérique détaillé des archives ;
- l'établissement d'un bordereau d'élimination des documents arrivés au terme de leur durée d'utilité administrative et le suivi de la procédure auprès des Archives départementales.

Le CDG22 estime à **118,5 heures**, soit environ trois semaines de travail, le temps nécessaire à la réalisation de cette mission, qui pourrait intervenir **au cours de l'année 2027**.

Le coût prévisionnel de l'intervention s'élève à **6 517,50 €**, calculé sur la base d'un tarif horaire de **55 €.** La facturation sera établie au réel, après service fait, selon les tarifs en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

Choix à faire : règlement
2027 = 6 517,50 €
2027+2028 = 3 259 € + 3 258,50 €
2027+2028+2029 = 2 172,50 € x 3

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260914-D2026_54-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la réalisation par le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor d'une mission de mise à jour du classement des archives communales,

- **accepte** la proposition financière n° 34-49 du CDG22, établie sur la base prévisionnelle de 118,5 heures, pour un montant estimatif de 6 517,50 €,

- **souhaite** que la prestation soit réglée en 3 échéances de 2 172,50 € en 2027, 2028 et 2029.

- autorise Monsieur le Maire à signer la proposition, la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré le 14 septembre 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

